



Achat sur site frauduleux

Par abid33

bonjour

un achat par CB consenti et fait de plein gré sur site qui s'est révélé frauduleux par la suite, pas de livraison des produits commandés, pas de réponse aux mails de réclamation, et après contact téléphonique à la "vraie" marque qui confirme que le client n'est pas connu et que la commande n'existe pas.

bref cet achat peut il être couvert par l'assurance de la CB ou remboursé par retrofacturation (charge back)

le banquier assure que non car la France n'a pas signé ou n'aurait pas tous les accords européens en ce sens?

j'aimerais votre avis, votre expérience

merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si le site n'est pas en France, c'est rapé.

Par abid33

le faux site est la réplique super fidèle d'une marque dont le siège est en France

Par yapasdequoi

C'est donc du phishing.

Il faut toujours se méfier, surtout des liens envoyés par mail ou sms.

[url=https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/fiches-reflexes/hameconnage-phishing]https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/fiches-reflexes/hameconnage-phishing[/url]

Par abid33

merci

nous sommes pourtant très vigilants mais bon le "poisson" est passé par maille!

donc aucun espoir de remboursement ?

à quoi servent alors les assurances des CB et le chargeback !!

Par yapasdequoi

Il faut contacter l'assurance pour savoir.

Par abid33

d'accord

et en cas d'ultime recours ne peut-on pas mettre en cause la vraie MARQUE qui en fait sait sûrement qu'une copie de son site est en ligne au moins depuis Août et ne fait rien pour faire bloquer le site frauduleux?

car aujourd'hui ce site prend sûrement encore des consommateurs au piège

Par CToad

Bonjour

Ben non. Si on vous prend vos papiers pour commettre un délit ou votre plaque d'immatriculation pour des délits routiers, vous acceptez d'en être responsable ?

La société en question peut s'en apercevoir, mener des actions contre ce site mais comme vous elle en est la victime et doit passer par la case justice.

Cordialement
CToad

Par yapasdequoi

Euh non. La marque n'est pas responsable des falsifications.

Par contre avez-vous lu tous les conseils sur le lien fourni ?

Tout y est....

Par Rambotte

On ne sait pas si c'est du phishing.

On peut chercher, en vue d'acheter un produit déterminé, une marque avec un moteur de recherche et tomber sur un site falsifiant la marque.

Donc sans qu'aucun message frauduleux ne vous ait invité à vous connecter quelque part.

Par abid33

non aucun message perso n'a incité à une connexion, juste une info sur "fesse de bouc"

et oui je comprends que la marque ne peut être responsable c'est vrai

le contrat CB ne propose pas d'assurance, pas gold, pas premium etc

c'est donc râpé

dépôt de plainte sur THESEE quand même